



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
JEUNESSE ET SPORTS

no 23/9/92

**BREVET D'ÉTAT**  
**DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ D'ÉDUCATEUR SPORTIF**

Vu les pièces présentées par M. Monsieur Dieudonne Frédéric  
né(e) le 28 Août 1962 à Paris  
justifiant que l'intéressé(e) a satisfait avec succès aux épreuves de :

- FORMATION COMMUNE :  
(attestation de réussite délivrée le 2.11.85 par DR JS de Marseille);
- FORMATION SPÉCIFIQUE (discipline sportive : AVIRON)  
(attestation de réussite délivrée le 17.10.86 par DR JS de Lyon).

LE BREVET D'ÉTAT DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ D'ÉDUCATEUR SPORTIF  
D' AVIRON  
est attribué en application de l'arrêté ministériel du 6 Février 1987  
à M. Monsieur Dieudonne Frédéric

A Marseille, le 6 Février 1987

Pour certification conforme :



Le Titulaire,

Le Ministre chargé des Sports,

Le Directeur Régional  
de la Jeunesse et des Sports,

N° 138723

Gérard BERGHE